

8° Z

36836

(1)

Michel de Penfentenyo

PLANIFICATION DES NAISSANCES

COLLECTION " LE CORMORAN "

VILLENAVE-D'ORNON

(Gironde)

Michel de Penfentenyo

PLANIFICATION DES NAISSANCES

CRIME ET CHATIMENT

Publication recommandée et diffusée par :
L'OFFICE INTERNATIONAL des ŒUVRES
de FORMATION CIVIQUE et d'ACTION DOCTRINALE
selon le DROIT NATUREL et CHRÉTIEN
Buenos Aires - Londres - Madrid - Québec
Délégation Générale : Case postale 22 - SION 2 - SUISSE

8°Z

36836

(1)

COLLECTION "LE CORMORAN"

VILLENAVE-D'ORNON
(Gironde)

JL - 29 6 1963 - 8599

« L'Histoire ne se trompe pas quand elle indique l'altération des lois du mariage et de la procréation comme la première cause de la décadence des peuples. »

PIE XII

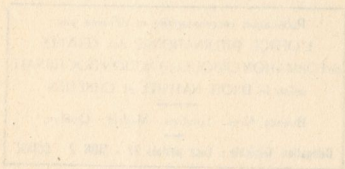
3 janvier 1958

PLANIFICATION
DES
NAISSANCES

« La fonction de l'autorité civile qui réside dans l'État est double : protéger et faire progresser la famille... mais sans l'absorber ou s'y substituer. »

PIE XI

Divini Illius Magistr



COLLECTION "LE CORONA"
MILWAUKEE CORONA
[Illegible]

PLANIFICATION DES NAISSANCES

CRIME ET CHATIMENT

En 1884, on introduisait le divorce en France.

Parmi les arguments qui firent fléchir les résistances au projet, il y eut celui-ci, que les propagandes diffuseraient l'hypocrisie des mœurs, le concubinage et l'union libre... Autrement dit, c'est en légalisant l'infidélité conjugale que l'on proposait de sauver le mariage ! (1)

Résultat : en 1884 on comptait 4 123 divorces en France, en 1961 les tribunaux « prononçaient » 28 332 divorces soit près de 10 % du nombre des mariages célébrés.

Des sophismes analogues sont mis aujourd'hui en circulation dans le monde, qui ne proposent rien d'autre pour l'épanouissement des familles... que le « contrôle des naissances », quand ce n'est pas l'avortement.

— Il faut émanciper l'amour des « maternités subies », la science permet maintenant ce progrès social (2) ;

(1) « Loin de porter atteinte à l'institution du mariage, le divorce peut au contraire contribuer à le moraliser, en en rendant la préparation plus sérieuse ». M. de Marcère à la Tribune du Sénat le 19 juin 1884.

(2) « ... La femme, qui a conquis tant de libertés, n'a pas encore obtenu en France celle de ne pas procréer si elle ne le désire pas, tout en ayant une vie sexuelle complète. Elle vit donc presque constamment dans la crainte, faute du libre usage de moyens « anti-conceptionnels sûrs », écrit Suzanne Guichard dans l'enquête de la revue « Esprit » n° 11, novembre 1960, numéro abondant (de 318 pages !) exclusivement consacré à la « sexualité ».

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DES
IMPRIMERIES OBERTHUR
A RENNES
EN MARS MCMLXIII

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

